

Les 4 priorités du plan cybersécurité pour doper l'offre française

Guillaume Poupard, successeur de [Patrick Pailloux \(désormais directeur technique de la DGSE\)](#) à la tête de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), a présenté la semaine dernière au comité de pilotage de la « Nouvelle France Industrielle » **les propositions du groupe de travail dédié à la cybersécurité.**

Élément clé de la souveraineté numérique au même titre que [le Cloud Computing](#), la cybersécurité est l'un des [34 plans industriels](#) français dévoilés en septembre 2013 à l'initiative du ministre du Redressement productif, **Arnaud Montebourg**. Le plan cybersécurité est le fruit de la contribution de différents acteurs : Anssi, industriels (Thales, Sogeti, Airbus Defence and Space, Prim'X, Dictao...) et organisations professionnelles, dont le Cigref et le Gitsis.

Création d'un label « France »

Validée par Bercy le 4 juin, après avoir fait l'objet d'un point d'étape début mai, la feuille de route du **plan cybersécurité inclut 17 actions répondant aux 4 priorités suivantes :**

1. Le **développement du marché français de la cybersécurité de 20% par an**. Parmi les actions préconisées pour y parvenir figure la création d'un « **label France** ». Le but : promouvoir auprès d'acheteurs publics les produits et services français de confiance. Une confiance passablement entamée par [le vol de données au sein de grands groupes \(Orange, eBay...\)](#) et l'espionnage mené par des agences de renseignement, [NSA américaine](#) en tête...
2. Le **renforcement de l'offre de produits et services** dans des domaines encore peu couverts par une production française. Sont notamment ciblés : la protection des systèmes d'information industriels, les sondes de détection d'intrusion, les solutions SIEM (Security information and event management), la sécurisation du trafic IP ou encore les technologies mobiles sécurisées. Les forces et faiblesses du secteur doivent être identifiées et les financements orientés vers les solutions innovantes. L'objectif : lancer de 2 à 3 nouvelles gammes de produits par an.
3. L'**augmentation de 30% des parts de marché d'industriels français de la cybersécurité à l'export**. Elle passe par le renforcement de la présence française dans les instances internationales de normalisation et la création d'un **forum public-privé** d'échange (alertes sur des appels d'offres passés à l'étranger, bonnes pratiques à l'international, etc.).
4. La **consolidation du marché français de la cybersécurité**. Le marché compte près de 700 acteurs, parmi lesquels de nombreuses petites entreprises qui n'ont pas la taille critique nécessaire pour jouer un rôle moteur. La consolidation doit permettre à la France de faire émerger des entreprises de taille intermédiaire (ETI) capables d'investir dans la R&D et de gagner des marchés en Europe. Dans ce but, l'Anssi préconise la création d'un **fonds d'investissement spécialisé** regroupant des acteurs publics et privés pour

soutenir les fusions et acquisitions dans la filière.

Nomination d'un cyberpréfet

En France, la consolidation du marché de la cybersécurité a commencé. Le 22 mai dernier, l'équipementier [Alcatel-Lucent a annoncé céder à Thales](#) ses activités de cybersécurité et sécurité des communications. Quelques jours plus tard, la société de services informatiques [Atos a lancé une offre publique d'achat amicale sur Bull](#), référence de la cybersécurité française.

La consolidation satisfait les grands industriels comme le gouvernement français. Tous veulent faire de la sécurité des systèmes et réseaux un moteur de croissance et d'emploi. À l'heure actuelle près de **50 000 personnes** travailleraient dans la cybersécurité en France. Et le chiffre d'affaires du secteur est estimé à **4,5 milliards d'euros par an**.

La cybersécurité est aussi un vecteur « *d'indépendance pour notre pays* » a déclaré le ministre de l'Intérieur, **Bernard Cazeneuve**, lors des 6e Rencontres parlementaires de la Sécurité nationale. Évoquant les « *cyberattaques* » dont seraient victimes plus d'un tiers des entreprises françaises de moins de 250 salariés, le ministre a annoncé la mise en oeuvre d'un « *plan d'action* » ministériel d'**intelligence économique** pour 2015 à 2017 et la nomination prochaine d'un « *cyberpréfet* ».

Crédit Photo: Moon Light PhotoStudio-Shutterstock

Lire aussi

[Guillaume Poupard, un spécialiste de la crypto, prend la tête de l'Anssi](#)